



Bulletin Municipal

Mai 2021



Saint-Laurent-Les-Eglises





Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises

Les informations pratiques

- **Horaires secrétariat de mairie**

Du lundi ou vendredi: 8h30 à 12h – 14h00 à 17h00

Le samedi: 8h30 à 12h

En dehors des horaires d'ouverture un répondeur prend vos messages et vous donne le numéro de téléphone d'urgence.

Téléphone: 05/55/56/56/13

Mail: mairie@saintlaurentleseglises.fr

Site internet: www.saintlaurentleseglises.fr

Facebook: Mairie de Saint Laurent les Eglises

Permanences: Maire et adjoints : Chaque premier samedi matin du mois de 9h00 à 12h00 sans rendez-vous ou à d'autres moments mais sur rendez-vous.

Astreinte : En dehors des horaires d'ouverture de la mairie, le Maire et les adjoints se sont répartis des semaines d'astreintes. En cas d'urgence, appeler directement les numéros habituels, ils feront le relais auprès des élus d'astreinte.

Gendarmerie: 17 / **Pompiers:** 18 / **SAMU:** 15 / **N° Urgence européen Unique:** 112

Animaux errants : La mairie dispose d'un lecteur de puce. Merci de nous contacter en priorité avant d'aller chez le vétérinaire.

- **Horaires agence postale (dans les locaux de la mairie)**

Du lundi au samedi: 8h30 à 11h45

- **Horaires bibliothèque : La petite biblio (8 rue de l'église / le bourg)**

Le mardi: 14h30 à 18h00

Le samedi: 10h00 à 12h00

Téléphone : 09/88/41/18/74

Mail: lapetitebiblio@saintlaurentleseglises.fr

- **PIMMS mobile (devant la mairie de Saint-Laurent-les-Eglises)**

Présent tous les jeudis des semaines impaires.

Horaires: De 9h30 à 11h30

Téléphone: 06/35/25/85/59

Mail: ambazac@pimms.org

- **Horaires de la déchèterie (à Ambazac)**

Du lundi ou samedi: 9h00 à 11h45 – 14h00 à 17h15

Téléphone: 06/24/85/75/72

Une **collecte d'encombrants** est prévue le 10 août 2021 sur inscription, merci de contacter la mairie de St-Laurent-les-Eglises.



Commune de Saint-Laurent-Les-Eglises

Les informations pratiques

- **Collecte des ordures ménagères**

Sur notre commune elle est effectuée tous les **mercredis matins**.

Rappel : Tous les bacs verts sont destinés uniquement aux ordures ménagères, dans des sacs fermés.

- **Assistante sociale (MDD Ambazac 9 rue Chantegros)**

Téléphone: 05/55/37/90/09

- **Conciliateur de justice**

Nom: Christian BEY

Téléphone: 06/11/07/57/63

- **ENEDIS à mes côtés**

Application mobile gratuite d'ENEDIS utile pour la gestion de votre contrat, votre consommation mais également pour avoir des informations sur le rétablissement du réseau en cas de panne d'électricité.

Téléphone du service dépannage: 09/72/67/50/87.



PRÉFET
DE LA
HAUTE-VIENNE

VIOLENCES CONJUGALES SEXISTES ET SEXUELLES LA LOI VOUS PROTÈGE

LIEUX RESSOURCES



[DANS L'URGENCE]

Brigade de Gendarmerie - Commissariat de Police	17 ou 112
Service des urgences	15

[POUR EN PARLER ET S'INFORMER]

Numéro d'appel national anonyme et gratuit	3919
A.R.S.L : Accueil de jour - Mots pour Mieux	05 55 79 89 03
France Victimes 87	05 55 32 68 10
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	05 55 33 86 00
Conseil départemental d'accès aux droits (CDAD)	05 55 04 04 05
Planning Familial	06 44 96 43 86
Conseil Départemental de la Haute-Vienne : Service social	05 44 00 15 29
Unité de Victimologie	05 55 43 13 33

[POUR LA RECHERCHE D'HÉBERGEMENT]

CHRS Augustin-Gartempe	05 55 79 89 03
Service social du secteur ou 115	115

[POUR PORTER PLAINTE]

Brigades de gendarmerie ou Commissariat de police (*)

Procureur de la République (par courrier)

(*) présence d'une intervenante sociale au commissariat

[POUR L'EXAMEN MÉDICO-LÉGAL]

CHU service médecine légale	05 55 05 80 74
-----------------------------	----------------





Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises

Le mot du Maire

Depuis notre dernier bulletin en novembre 2020 la situation sanitaire continue de perturber et modifier notre façon de vivre... Il n'y a pas eu de moments de convivialité, nos associations n'ont pas pu se réunir ni organiser de manifestations. Les cérémonies officielles se sont déroulées en comité restreint.

Malgré cela le conseil municipal a continué de fonctionner et à travailler sereinement. Les commissions se sont réunies au rythme habituel et celle de la communication vous propose un bulletin municipal modifié qui, je l'espère, vous apportera satisfaction.

Les comptes administratifs et les budgets prévisionnels du budget communal et du budget de l'eau y sont présentés de manière différente, plus attractive.

Le budget prévisionnel 2021 a été voté à l'unanimité lors du conseil du 9 avril, sans augmentation des taux d'imposition, nos excédents nous permettant de financer, sans emprunt, les travaux d'investissements.

Ceux-ci vous sont détaillés plus loin, ils concernent la voirie, les bâtiments communaux et l'eau. Ces travaux contribuent au plan de relance de l'économie nationale tout en améliorant notre patrimoine. Les subventions possibles ont été sollicitées, ou vont l'être, auprès du conseil départemental, de l'Etat et de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Le précédent règlement du service de l'eau s'étant avéré insuffisamment précis lors de son application, un nouveau a été établi, il vous est remis avec ce bulletin et entrera en vigueur le premier juillet 2021. Les documents étant distribués en boîtes aux lettres chaque foyer sera considéré comme étant destinataire de ce nouveau règlement du service de l'eau.

Malgré les inquiétudes et les contraintes liées au contexte sanitaire le personnel communal technique et administratif ainsi que les enseignants sont restés mobilisés pour répondre à vos demandes et assurer le fonctionnement de tous les services, je les en remercie sincèrement.

La salle multiservice est toujours utilisée pour la cantine et la garderie, en 3 zones, et malgré l'annonce gouvernementale d'assouplissements des règles sanitaires, la reprise des locations ne pourra pas se faire avant les vacances d'été.

Pour l'instant aucune animation n'est prévue mais un feu d'artifice a été commandé; il sera réalisé si la situation sanitaire et les consignes officielles le permettent.

Continuons à appliquer les gestes barrière, acceptons la vaccination, seul moyen de retrouver une vie normale le plus tôt possible. En attendant, je vous souhaite le meilleur pour vous et vos proches.

Bien cordialement,

Le Maire,

Claudine Roux.



Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises

Commission :

**Affaires scolaires / Petite enfance /
Associations / Gestion des salles**

L'école : Opération HAIECOLIER



Cette opération a pour objectif d'implanter des haies à travers le département dans le cadre de chantiers participatifs mettant en synergie les acteurs locaux que sont les mairies, les écoles et les associations communales de chasse agréées.

L'école de Saint Laurent les Eglises a été retenue cette année parmi les 87 lauréats. La plantation de la haie de 100 mètres s'est déroulée fin mars en prolongement de la halle Georges Biron. Sur le terrain mis à disposition et préparé par la commune, les enfants de l'école ont planté tous les arbres d'essences locales, financés par la fédération départementale de chasse en lien avec la société de chasse de la commune.



Un moment également pour permettre aux enseignants d'aborder la notion d'écosystème et de biodiversité. La mairie aura pour vocation d'entretenir la haie afin d'en assurer sa pérennité. Cette opération a permis de réunir petits et grands autour d'un projet environnemental dont le but est de préserver et restaurer la biodiversité.

Inscription pour la rentrée scolaire 2021-2022

Les enfants âgés de 3 ans au 31 décembre de l'année civile en cours (enfants nés en 2018 pour la rentrée de septembre 2021) doivent être inscrits à l'école.

L'inscription des enfants s'effectue auprès de la mairie avant le 15 juin 2021 en demandant un dossier d'inscription auprès du secrétariat de mairie.

Le PPMS à l'école pour plus de sécurité...

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ FACE AUX RISQUES MAJEURS:

Acquisition d'une alarme pour l'école

Le PPMS est un dispositif réglementaire qui permet de protéger les établissements scolaires en cas d'accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou liés à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...). Dans ce cadre, les écoles doivent être équipées d'une alarme anti-intrusion.



**Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises**

Commission :

**Affaires scolaires / Petite enfance /
Associations / Gestion des salles**

Auparavant, l'école était munie d'un système d'avertisseur sonore en plastique, type corne de brume mais qui n'était pas audible sur l'ensemble de l'établissement scolaire compte tenu de l'éloignement des classes.

La mairie a donc équipé l'école d'un système sonore qui a été installé par l'entreprise Limousin Incendie de Rilhac-Rancon.

Les rythmes scolaires

Bien que les rythmes scolaires demeurent sur 4,5 jours, le décret du 27 juin 2017, avait permis à titre dérogatoire de retourner sur une organisation à 4 jours. Cette adaptation avait été mise en place depuis la rentrée scolaire 2018 à Saint Laurent les Églises.

La dérogation prenant fin cette année, le conseil d'école et la municipalité ont choisi de conserver cette organisation à 4 jours en prolongeant la demande de dérogation pour la rentrée 2021.

La garderie scolaire

Accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins de 7h00 à 8h50 et les soirs de 16h30 à 19h00 pour les enfants de maternelle et de primaire de l'école.

Du fait de la crise sanitaire, l'accueil des enfants est organisé dans la salle multi-services (SMS) afin de respecter le non brassage des classes.

Covid-19 : Des masques pour les élèves / Accueil confinement

Un coup de pouce de la mairie : Depuis la rentrée des vacances d'automne, les enfants doivent porter un masque, dès la classe de CP, dans l'enceinte de l'école ; que cela soit en classe ou en extérieur dans la cour de récréation.

En février, le masque chirurgical ou de catégorie 1 est devenu obligatoire, la municipalité a donc pris la décision de fournir gratuitement, à tous les élèves scolarisés en classe élémentaire, 4 masques en tissu lavable et réutilisable de catégorie 1. Ils ont été remis à la rentrée des vacances de février dernier et ainsi 168 masques ont été distribués aux petits Eglisieux.

Pendant les périodes de confinement et la fermeture des écoles, l'école de Saint-Laurent-les-Eglises a assuré l'accueil des enfants de personnels soignants ou personnes indispensables à la gestion de la crise sanitaire. La mairie a donc également maintenu la cantine et la garderie sur des horaires adaptés.



**Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises**

Commission :

**Affaires scolaires / Petite enfance /
Associations / Gestion des salles**

Initiatives école

Ça recycle à l'école... En plus des cartouches jet d'encre, l'école recycle désormais les gourdes de compote avec bouchons ainsi que les stylos usagés au profit de l'association « les clowns stéthoscopes ».

Les enfants ont pu passer leur permis vélo.

L'équipe enseignante et la mairie ayant accepté la proposition et la prise en charge financière de l'académie, un petit déjeuner sera offert aux enfants de l'école certains jours de la semaine.

Accueil du jeune enfant

Plusieurs assistantes maternelles sont présentes sur notre commune et peuvent accueillir les jeunes enfants.

Pour trouver votre assistante maternelle agréée, vous pouvez consulter le site internet assmat87.fr qui regroupe l'ensemble des assistantes maternelles présentes sur le département de la Haute-Vienne avec leurs coordonnées.

Les tarifs : Cantine / Garderie / Transport scolaire / Salles communales

- Cantine : 2,50€ le repas

Facturation au mois et correspondant au nombre de repas pris par l'enfant.

- Garderie :
Forfait matin et soir : 1,80€
Forfait matin ou soir : 0,90€

Facturation réalisée au trimestre et tient compte uniquement de la présence de l'enfant.

- Transport scolaire : Tarif annuel par enfant : De 30 à 150 € selon le coefficient familial révisé, facturé par la région.
- Salles communales :
 - Salle multi-service : salle seule : 380 € / avec cuisine 480€.
 - Salle du temps libre : 100 € (option chauffage 40 €).

Un abattement de 20% sera appliqué pour les habitants de la commune.



**Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises**

Commission :

**Affaires scolaires / Petite enfance /
Associations / Gestion des salles**

Les associations

Association	Président(e)	Adresse	Contact
ACCA Société de Chasse	M. BARIERAUD Joël	3 impasse du Tonnelier / Bussin	06 85 81 28 41
ARAI Association Rurale pour Adultes Inadaptés	M. VINCENT Michel	6 route de Lascaux / Le Bourg	05 55 56 58 92 05 55 39 83 20
Club de Gym Zen et Tonique	Mme BOUVET Sandrine	8 route de la Jonchère / Le Bourg	07 49 39 79 47
Club Rencontre et amitié Club des aînés	Mme DELAGE Paulette	4 route des Barrières / Les Barrières	05 55 39 83 09
Club des Races Gallines Limousines et des Aviculteurs Locaux	M. BOULERT Bruno	3 rue de Font Ardent / Bersac sur Rivalier	05 55 71 44 05 06 79 80 23 23
Comité des Fêtes	M. NABOULET Fabrice	7 route de la Forêt / La Palisse	06 95 49 97 43 06 52 70 11 97
Enduro Passion	M. TROLIO Mathieu	2 rue de l'église / Le Bourg	06 86 41 20 19
Les Amis de la Petite Biblio	Mme CHAPUT Jacqueline	8 rue de l'Eglise / Le Bourg	09 88 41 18 74
Les Enfants d'Abord	M. LECARDEUR Christophe	2 rue du Chaudronnier / Les Champs	05 55 56 52 66
Protégeons Walmath Préservation du patrimoine	Mme DUCHAMBON Françoise	35 route de la Jonchère / Walmath	05 55 42 66 27
Saint Laurent Tai Chi Chuan	Mme BOISSOU Sylvie (Mme BATAILLE Martine : Professeur)	12 route de Bussin / Bussin	05 55 56 58 29 06 79 59 22 05

Si vous constatez des erreurs ou omissions, veuillez nous en excuser et nous le signaler





Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises

Commission :

**Communication / Affaires sociales /
Cérémonies / Fleurissement**

La communication



Les panneaux d'affichage: les toits protégeant les panneaux ont été refaits par nos agents Sébastien et Thierry.

Nous envisageons d'implanter pour une seconde phase, 6 autres panneaux ; à la Betoulle, au Chambon, au Couret, à la Fosse aux bœufs, à Lascaux et au Mas.



La fin d'année 2020

Les colis de Noël pour les aînés

A notre grand regret, il n'a pas été possible de partager un moment convivial avec nos aînés.

Un colis gastronomique et gourmand leur a été remis.

Patientons et espérons que nous fêterons, comme il se doit, la fin d'année...



Décorations de Noël



Pour égayer cette période de fêtes, des décorations lumineuses ont été installées à l'école, dans le bourg ainsi qu'à l'entrée de la commune.

A chaque panneau d'affichage un sapin orné de décorations faites par les enfants de la garderie a été installé. Ces décorations ont été largement complétées avec bonheur par les petites et grandes mains des villages.



La traditionnelle cérémonie des **vœux du Maire**, a été annulée. Nous souhaitons vivement pouvoir vous retrouver en janvier 2022.

Le fleurissement

Les haies et les massifs se refont une jeunesse: sur la place de l'église, un des massifs vient d'être réaménagé. Coté bibliothèque, la haie de lauriers a été taillée pour reprendre une forme plus raisonnable. La partie avant a été supprimée pour laisser place à de futurs arbustes à floraison échelonnée. Les arbres morts, sur le parking du cimetière, seront remplacés.

D'autres projets sont à l'étude...



Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises

Commission :

**Communication / Affaires sociales /
Cérémonies / Fleurissement**

« CONCOURS « MAISONS FLEURIES 2021 »

Ce concours récompense les habitants de notre commune qui participent à l'embellissement des villages en fleurissant leur maison, leur commerce, leur jardin, leur balcon... visible depuis la rue.

Suite à la crise sanitaire, pour cette deuxième année consécutive, ce concours n'aura pas lieu.

Mais préparez pour l'an prochain vos graines, vos semis, vos projets de massifs pour fleurir vos habitations et participer à ce concours.



Les cérémonies



Les commémorations des 11 novembre, 19 mars et 8 mai se sont déroulées en petit comité, avec un dépôt de gerbe.



Les réceptions pour l'accueil des nouveaux arrivants ont aussi été annulées. Nous les programmerons en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Covid-19

En cette période de pandémie, la commune soucieuse de la santé de ses habitants s'est mobilisée, voici quelques actions en plus des masques pour les enfants de l'école.

- Les 3 entrées différenciées pour chaque classe ont été maintenues, ainsi que les 3 zones dans la cour, à la cantine et pour la garderie.
- La désinfection et le ménage des locaux ont été renforcés.

Dans le cadre de la vaccination, les aînés âgés de 75 ans et plus ont été contactés afin de recenser leur volonté d'être vaccinés et leurs difficultés à prendre un rendez-vous.

Nous avons pu transmettre au centre de vaccination d'Ambazac une liste des personnes intéressées qui ont été convoquées.

Au total, au moins 72% des plus de 75 ans étaient vaccinés à mi-avril.

Il reste des masques adultes (commandés en avril 2020), à votre disposition.

Rappel: le port du masque est obligatoire pour les adultes dans les services publics et 50 mètres autour des écoles.



Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises

Commission : Communication / Affaires sociales / Cérémonies / Fleurissement

Etat civil

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles (RGPD) ne nous permet pas de diffuser l'État - Civil dans son intégralité.

Pour 2020, il s'établit ainsi :

12 naissances

3 mariages

4 PACS (+2 PACS en 2019, merci d'accepter nos excuses pour cette omission dans la publication précédente)

8 décès

Pour que les informations relatives à un événement familial vous concernant (nom, prénom, date) soient mentionnées dans le Bulletin municipal, vous devez donner votre autorisation écrite.

Document à transmettre à la mairie :

« Je soussigné(e) accepte que l'annonce de : naissance/mariage/décès d'un proche paraisse dans le bulletin municipal. Fait à le..... Signature. »

Le recensement citoyen

Recensement militaire ou recensement citoyen : Il est obligatoire.

Pour qui ? : Dès tes 16 ans et dans les trois mois suivant ta date anniversaire.

Où ? : À la mairie de ton domicile, muni(e) de ta carte d'identité et du livret de famille.

Pourquoi ? : L'attestation de recensement te sera demandée pour toute inscription à un concours ou examen avant l'âge de tes 18 ans (code, conduite accompagnée, BEP, CAP, BAC....)

Et ensuite ? : Une attestation de recensement te sera alors délivrée ; en cas de perte aucun duplicata ne sera fourni.

Tu seras convoqué(e) pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

À tes 18 ans, tu seras inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales.



Les élections

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin prochain.

Afin de respecter au mieux les consignes sanitaires en vigueur, le bureau de vote sera installé dans la halle Georges Biron, route de la Jonchère.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Pour chaque date, il y aura double scrutin. Se munir de la carte électorale, d'un stylo et d'un masque. Chaque électeur pourra être porteur de 2 procurations demandées au préalable par internet et en allant à la gendarmerie.





Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises

Commission : **Eco. Locale / Environnement /** **Infrastructures / Réseaux / Chemins /** **Cimetière**

Les réalisations et projets

- Installation d'un compteur électrique indépendant dans la deuxième partie du bâtiment, à côté du salon de coiffure. Cette opération va nous permettre après quelques simples réaménagements, d'avoir des locaux disponibles à la location pour favoriser l'installation de professionnels. Pour de plus amples informations n'hésitez pas à contacter la mairie.
- Du point à temps va être effectué sur les endroits endommagés des voies communales; les travaux de voirie plus conséquents seront réalisés par la communauté de communes ELAN comme prévu par le transfert de compétence.
- Mairie: Les systèmes de chauffage, non réparables, vont être changés, la toiture sera refaite et une isolation des combles sera réalisée.
- La mise aux normes du parking face au salon de coiffure va s'effectuer à l'automne 2021.
- Salle du temps libre: Le devis est signé pour la réfection de la toiture.
- Pose d'un **défibillateur** : Il est installé à côté du distributeur de pain, à la salle multi-services.
- Inauguration : Le **pylône Orange**, érigé à Leycuras a été inauguré en comité restreint, début mars. Il ne permet pas une couverture optimale du territoire compte tenu de la typologie du terrain. Les zones mal desservies ont été recensées et communiquées à la préfecture.
- L'étude commandée par **ENEDIS** pour la modification de tracé de la **ligne haute tension** en provenance du barrage du Maureix s'achève. Cette ligne ne traversera plus les bois des pentes du Taurion vers Bussin mais arrivera d'Ambazac à Leycuras. Elle sera souterraine sur plus de 13 km et permettra de remédier aux coupures électriques liées aux aléas climatiques et aux difficultés de réparations. Après toutes les phases d'instruction les travaux devraient débuter fin 2022. Encore un peu de patience pour les habitants régulièrement impactés par les coupures!



Le service public de l'eau

L'installation de compteurs intermédiaires divisant la commune en 6 secteurs permettra de mieux repérer les fuites et de réparer plus rapidement.

En 2020 le taux de perte était supérieur à 50%. Notre ressource en eau est fragile. Il est nécessaire d'en maîtriser la consommation en recherchant les fuites sur le réseau mais aussi chacun dans son habitation. Une utilisation raisonnée de l'eau reste la priorité.



**Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises**

**Commission :
Eco. Locale / Environnement /
Infrastructures / Réseaux / Chemins /
Cimetière**

Le projet d'un approvisionnement supplémentaire par raccordement ou nouvelle source est en cours d'étude.

La pompe à chlore défectueuse va également être remplacée.

Les tarifs de l'eau :

Forfait ou terme fixe	50,00 €
Location de compteur diamètre 15	11,30 €
Location de compteur diamètre 30	23,00 €
Eau (au m3)	1,45 €
Dépose d'un compteur	107,00 €
Pose d'un compteur dans une installation existante	142,00 €
Raccordement sans traversée de route	635,00 €
Ouverture ou fermeture de vanne avant compteur	30,00 €

Notre économie locale

	Activité	Adresse	Contact
ANGIE COIF ROUVELAUD Angélique	Coiffure Femme Homme et Enfant	1 rue des Mésanges Le Bourg	05 55 42 46 53
BAUDIN Anne- Gabrielle	Assistante administrative Professionnels et particuliers	26 route de Bussin Leycuras	06 85 19 58 77 annegabriellebaudin87240@gmail. com
BRASSERIE BRÂM	Production et vente de bières artisanales et originales	13 route du Chambon Le Chambon	06 82 63 53 10 Pierre 06 88 79 19 31 Aurélien bram@ntymail.com www.brasseriebram.org
BROCHET Céline et Vincent L'Univers dom et com	Bien être et technologie	7 rue du Feuillardier Bussin	06 72 11 50 07 06 07 25 29 37
BURELOUT Philippe	Parcs et jardins	26 route de Bussin Leycuras	06 76 69 03 21 philippeburelout87240@gmail.com
CAMPING "AU PONT DU DOGNON" GAILLARD Fabien	Centre touristique : Camping	22 route du Pont du Dognon Le Reisseix	06 75 73 25 30 05 55 56 57 25 www.aupontdudognon.fr
CHESNE	Gîte 2 épis	5 route des Brutines Noueix	02 48 61 34 03 06 40 78 61 00
COTE MUR LACHENY Jérôme	Travaux de ravalement	11 route des Brutines Noueix	05 55 56 53 37 06 32 13 86 57
CLOWN BIGOUDI BENOIT Isabelle	Votre clown pour vos manifestations et fêtes Contes, marionnettes	2 chemin de Mortegoutte Les Landes	06 87 58 87 10 bigoudi.bigoudi@laposte.net www.clownbigoudi.fr



**Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises**

**Commission :
Eco. Locale / Environnement /
Infrastructures / Réseaux / Chemins /
Cimetière**

CROUZILLAS Philippe	Infirmier	1 Impasse du Reisseix Le Reisseix	06 78 47 74 74
DAMNAMOD' DUMONT Priscillia	Achat / Revente de vêtements et accessoires femme (essentiellement). Boutique en ligne de prêt à porter.	13 rue des Fauvettes Le Chambon	07 84 97 70 51 damnamod@gmail.com www.damnamod.com
DIJOUX Jean Marie	Peinture-Revêtement	6 rue des Iris Auziat	05 55 56 52 84 06 25 59 02 46
ESAT-EA Domaine de la Fontaine	Restaurant Espace vert - Blanchisserie Nettoyage de locaux - Repassage	24 route du Pont du Dognon 6 route de Lascaux Le Bourg	05 55 56 56 11 05 55 56 58 92 esat0356@orange.fr
ECUREUIL ELAG SULPIS François	Elagage et abattage	4 rue des Tilleuls Traspont	06 64 82 58 14 05 55 04 10 82 sulpis.francois87@hotmail.fr
ETMM	Entreprise de terrassement, maçonnerie et multi-services	3 rue du Meunier Bussin	05 55 42 56 17 06 31 50 83 46
FAUCHERE Patrick	Apiculteur Vente de miel	15 route de la Jonchère Le Grand Bouillon	05 55 56 36 87 patrick.fauchere@wanadoo.fr
Ferme GAEC Val du Taurion	Distributeur automatique de pommes de terre	6 rue des Pinsons Lascaux	Ouvert 7j/7 de 7h00 à 20h00
GAUTHIER Patrick	Plomberie Chauffagiste	2 impasse du Puisatier La Forêt	05 55 36 60 46
GONCALVES Isabelle	Location de meublé de tourisme et de chambres d'hôtes	1 route des Bourneix Le Grand Chavanat	06 75 03 64 51
Griffons Nivernais des Landes de Traspont DUPUY Jean Pierre	Elevage de chiens	3 route de Traspont Les landes	06 31 84 05 91
GUYENNE Roseline	Rénovation de chaises ou de fauteuils Tapisserie d'ameublement	11 rue des Fauvettes Le Chambon	06 50 88 87 44
KULUNKIAN Charlène Château de Walmath	Agent immobilier Location de chambres d'hôtes et salles de réunion ou mariage	37 route de la Jonchère Walmath	05 55 42 66 27 www.chateau-de- walmath.abcsalles.com
LAMONGE Jérôme Totobra services	Echafaudages, location- montage Aide aux travaux Entretien extérieur	2 impasse du Mitron-Le Bussin	07 72 66 39 68 jeromelamonge@gmail.com
La Vieille Branche	Elagage et abattage	15 rue du Tilleul Traspont	05 55 39 88 23 06 15 57 07 69
Les Vergers de St Laurent	Arboriculture et Producteur de fruits	8 route du Pont du Dognon Le Bourg	05 55 32 73 60 Vergers St Laurent



**Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises**

Commission :
**Eco. Locale / Environnement /
Infrastructures / Réseaux / Chemins /
Cimetière**

L'Héritage du Passé Marie-Hélène DE CARVALAUD	Magasin brocante Ouvert 7/7 jours Location de meublé de tourisme	8 route d'Auziat Auziat	06 80 28 07 90
LEGRAND LILAS	Coordinatrice en prévention des risques professionnels et en protection de l'environnement.	6 rue du Tilleul Traspont	06 73 50 04 90 lilartemes@gmail.com Infos
MARTINEZ Lucien	Objet Bois	13 route de Bussin Bussin	05 55 39 80 05
MASSELIN Stéphane	Plomberie Sanitaire	1 rue des Bergeronnettes Le Bourg	07 89 77 66 11
MASSUS Valentin	Conseiller en immobilier	29 route de la Jonchère Chavanat	06 36 41 22 19 valentin.massus@iadfrance.fr
NIKO Cuisines et bains	Vente et pose de cuisines et salles de bain, électricité, plomberie, carrelage, placo...	18 route de Traspont Les Landes	06 33 14 36 50 nicolas.komorski@orange.fr fax 05 55 63 60 34
POIRIER Vincent	Paysagiste	1 impasse de la Mordorée Le Bourg	05 55 56 58 11
REPAR STORE BEHEREC Loïc	Vente stores et réparation sur site	26 route de Traspont Traspont	05 55 38 20 71 06 88 39 15 13 www.reparstores.com loic.beherec@reparstores.com
ROCHE Marie- Thérèse	Location de meublé de tourisme	12 route de Noueix Noueix	06 15 91 61 37 05 55 79 72 63
SARL CHEZ VICTOR BARRETAUD Jeanine	Location de meublé de tourisme	1 impasse du Tuillier Les Champs	05 55 78 17 92 06 83 29 38 43
SARL MARGOT Claude&Fils	Plâtrerie	2 route d'Auziat Auziat	05 55 56 55 39
SILVAIN Franck	Multi services Habitat	2 chemin de Mortegoutte Les Landes	06 25 71 06 56 bellebibie@hotmail.com
VILEY Jérôme	Dépannages Plomberie	6 rue des coquelicots Auziat	06 71 94 66 17 jerome.viley@laposte.net

Si vous constatez des erreurs ou omissions, veuillez nous en excuser et nous le signaler

Le PDIPR

Il est toujours bien fréquenté et nous en sommes ravis. Le balisage va être révisé afin d'éviter les erreurs de parcours. Il s'agit toujours du circuit balisé en jaune, au départ du Pont du Dogon. Bonne balade à tous...



Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises

Commission : Eco. Locale / Environnement / Infrastructures / Réseaux / Chemins / Cimetière

La gestion des déchets

La tarification incitative consiste à faire payer les usagers du service de gestion des déchets selon les quantités qu'ils produisent : c'est à dire la quantité qu'ils mettent au final dans leurs poubelles d'ordures ménagères. Plusieurs communautés de communes du SYDED 87 sont déjà passées à la tarification incitative.

Pour les usagers, cela nécessite des changements. En effet, pour profiter pleinement des effets de cette tarification, les usagers sont conduits à limiter les quantités de déchets qu'ils produisent :

- en les réduisant à la source par l'achat de produits concentrés ou d'écorecharges pour limiter les emballages, de produits durables, réparables, rechargeables, recyclables ou recyclés...
- en ayant recours au réemploi, au compostage individuel ou collectif.
- en **triant les déchets** et en **emportant tout ce qui peut l'être en déchèterie**.

Avec la photo ci-contre, un **petit rappel sur le tri** des emballages avec également une **borne pour le textile** (vêtements, chaussures, linges de maison), maroquinerie (sacs et ceinture en cuir), ces articles peuvent être recyclés ou réemployés.

Un petit geste pour la planète: tout le monde est concerné par la pollution et la protection de celle-ci.

Nous constatons que trop de masques chirurgicaux et des gants jetables sont trouvés un peu partout sur la voie publique et les chemins de randonnée.

Ce sont des objets sales et surtout très favorables pour transmettre le virus plus rapidement. De plus il faut des années à la nature pour les dégrader alors que ça ne prend qu'une minute de les déposer dans un sac poubelle qui sera incinéré.

Pensez-y et un grand merci pour elle.

NOUVEAU

A partir du 1^{er} juillet 2020, sur le territoire du SYDED 87, vous pourrez trier la totalité de vos emballages en plastique et en métal.

Toutes les bouteilles	Tous les flacons et bidons
Toutes les barquettes	Tous les pots et les boîtes
Tous les sacs et sachets	
Tous les films	
Tous les emballages en métal y compris les petits	

Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !

1 Vous triez tous vos emballages en plastique...

2 ...ils sont collectés et déposés au centre de tri.

3 Le centre de tri sépare les matériaux et les compacte en balles.

4 Les balles de plastique sont acheminées au centre de régénération.

5 Ces nouvelles matières premières sont :
réduites en paillettes...
...puis en granulés.

6 ...prêts à être transformés en produits finis.

Nouveaux emballages :
bouteilles, flacons de lessive, de produits d'entretien, etc.

Produits fabriqués :
tubes, arrosoirs, pièces automobiles, livre de rembourrage, pulis polaires etc.

À jeter ! À trier ? Téléchargez l'appli Guide du tri

Disponible sur l'App Store et Google play



**Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises**

**Commission :
Eco. Locale / Environnement /
Infrastructures / Réseaux / Chemins /
Cimetière**

Le cimetière

L'aspect du cimetière évolue en fonction des recommandations écologiques que la commune respecte. L'utilisation des produits phytosanitaires étant fortement déconseillée et bientôt interdite, les allées se couvrent d'herbes... mais restent sous contrôle !

Les tarifs du cimetière :

Concession (prix du terrain au m ²)	70,00 €
Ouverture simple de caveau	75,00 €
Ouverture enterrée de caveau	95,00 €
Creusement pour une urne	41,00 €
Creusement de fosse	251,00 €
Exhumation de caveau	102,00 €
Exhumation de fosse	251,00 €
Location de caveau communal pour le premier trimestre	44,00 €
Mois suivants	20,00 €
Concession columbarium 15 ans	345,00 €
Ouverture et fermeture des cases	30,00 €
Fourniture et fixation plaque	190,00 €





*Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises*

*Commission :
Gestion du personnel et financière*

Le budget

LE BUDGET... Ce n'est pas si sorcier !

Le budget prévisionnel, comme son nom l'indique, est un acte de prévision, c'est-à-dire qu'en le préparant, la municipalité fait une estimation des recettes qu'elle va encaisser et des dépenses qu'elle devra payer.

La commune de Saint-Laurent-les-Eglises dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe pour l'eau.

Chaque **budget** est voté pour une année civile et se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune des sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Pour faire simple, la **section de fonctionnement**, « le quotidien », retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune. Exemple pour les dépenses : achat de fournitures de petit équipement, frais de personnels,... Exemple pour les recettes : facturation cantine, garderie périscolaire, dotations de l'Etat, Impôts directs, ...

La **section d'investissement**, « le long terme », retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable le patrimoine de la collectivité. Exemple de dépenses : achats de véhicules, aménagement de voirie, réhabilitation de bâtiments,... Exemple de recettes : Subventions, emprunts, autofinancement, ...

A l'issue de l'année civile, on effectue le **compte administratif**, c'est en quelque sorte le « bilan », la photographie de l'année achevée. Il retrace toutes les dépenses effectuées et toutes les recettes réalisées durant l'année écoulée. Il permet de déterminer, entre autres, le résultat de la section de fonctionnement (différence entre recettes et dépenses). Un résultat positif pourra être utilisé, soit pour autofinancer les investissements futurs, soit pour venir abonder le résultat reporté de l'exercice précédent (« la réserve »), soit les deux.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, l'équipe municipale va continuer à assurer une gestion saine de la commune, tout en effectuant les investissements nécessaires et indispensables à son développement.

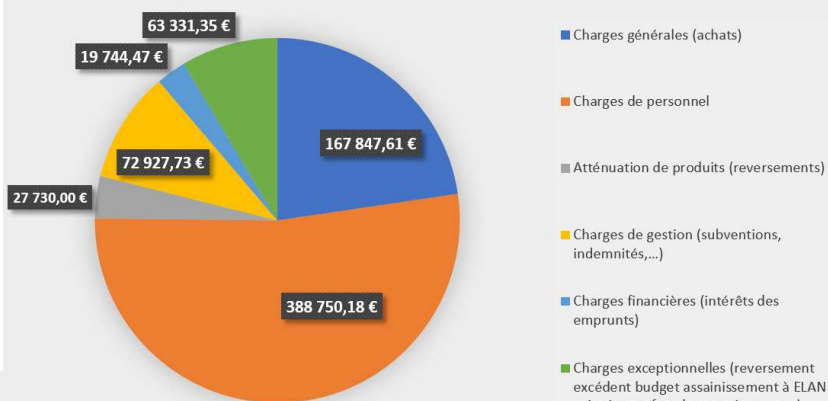
Ci-après, la présentation des comptes administratifs 2020 et des budgets primitifs 2021 de la commune de Saint-Laurent-Les-Eglises (budget communal et eau).



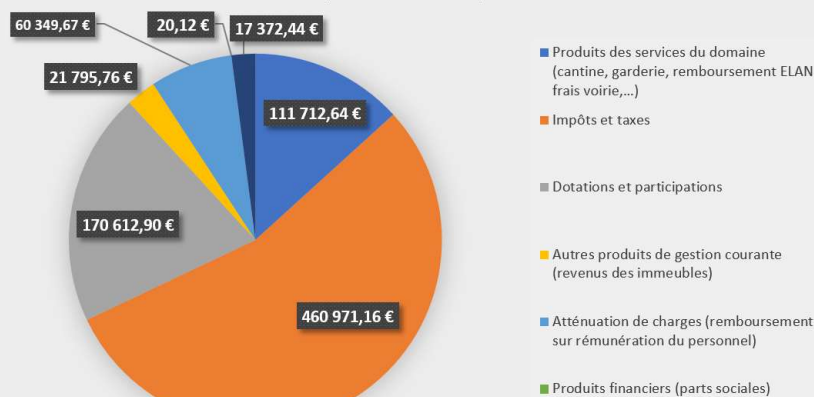
**Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises**

Les comptes administratifs 2020

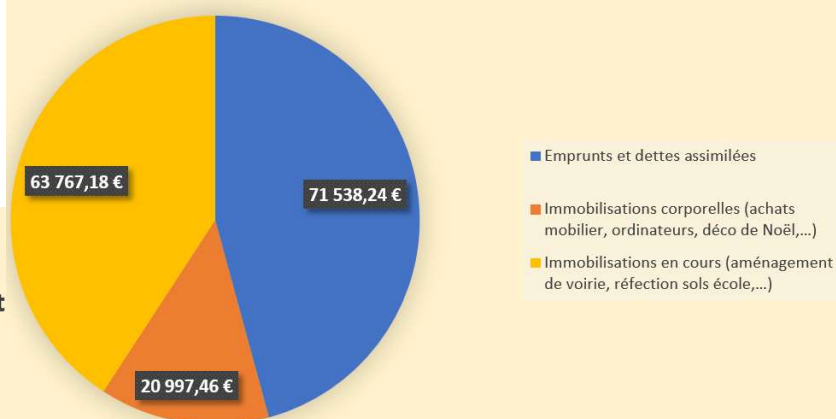
Compte administratif 2020 Budget Communal Répartition des dépenses réelles de Fonctionnement (740 331.34 €)



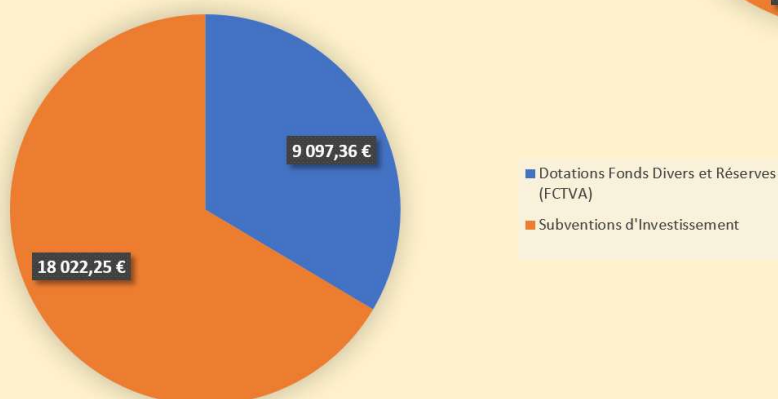
Compte administratif 2020 Budget Communal Répartition des recettes réelles de Fonctionnement (842 834.69 €)



Compte administratif 2020 Budget Communal Répartition des dépenses réelles d'Investissement (156 302.88 €)



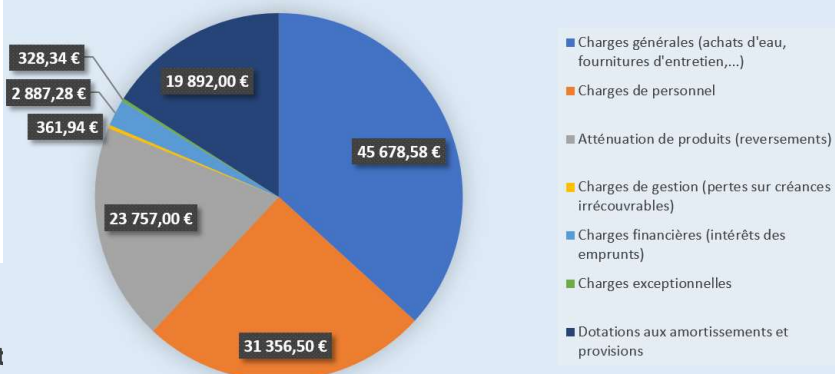
Compte administratif 2020 Budget Communal Répartition des recettes réelles d'Investissement (27 119.61 €)



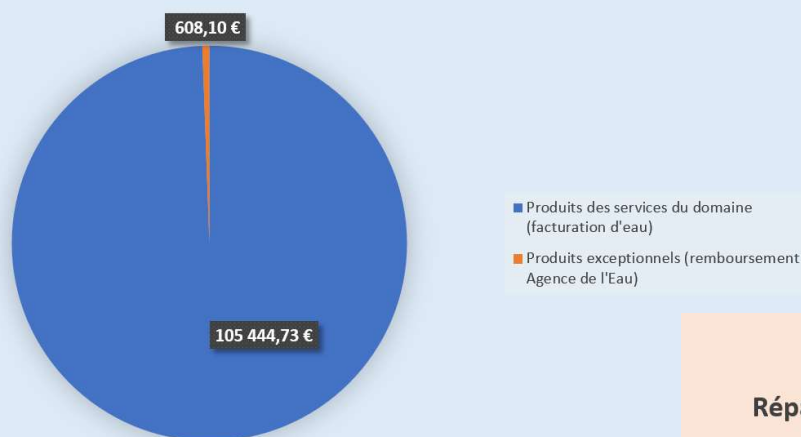


Commune de Saint-Laurent-Les-Eglises

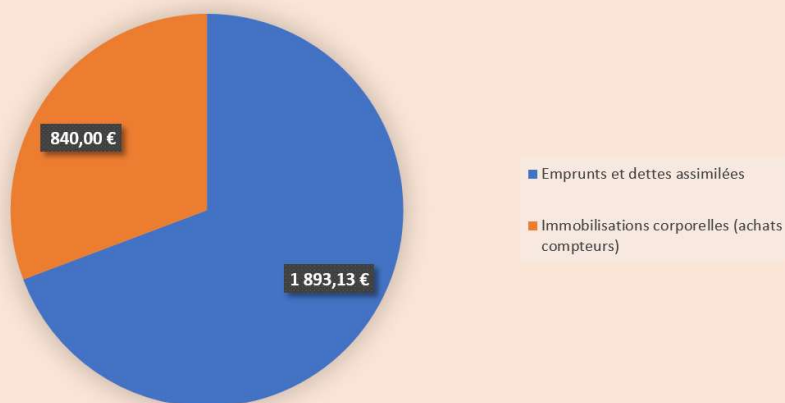
Compte administratif 2020 Budget Eau Répartition des dépenses réelles de Fonctionnement (124 261.64 €)



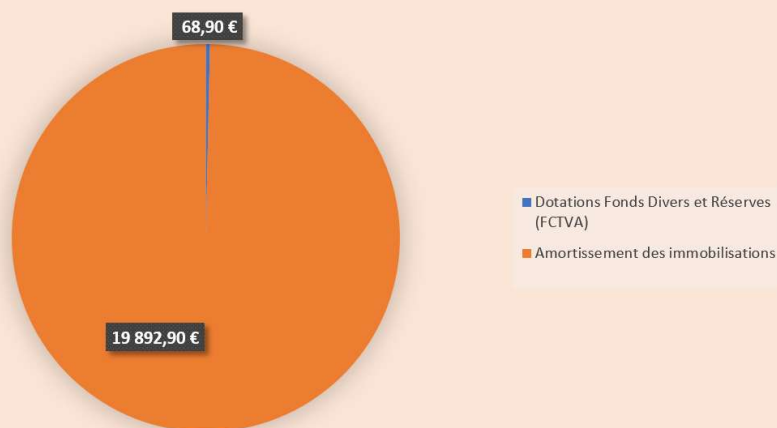
Compte administratif 2020 Budget Eau Répartition des recettes réelles de Fonctionnement (106 052.83 €)



Compte administratif 2020 Budget Eau Répartition des dépenses réelles d'Investissement (2733.13 €)



Compte administratif 2020 Budget Eau Répartition des recettes réelles d'Investissement (19 960.90 €)





**Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises**

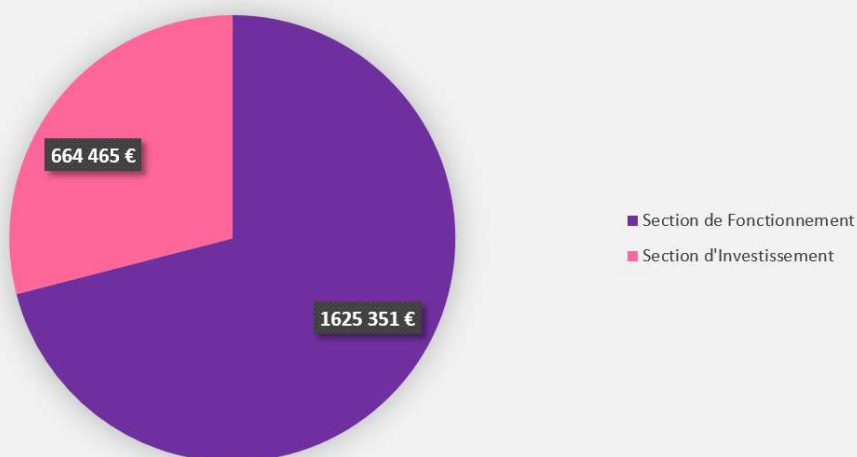
**Commission :
Gestion du personnel et financière**

Les budgets primitifs 2021

Budget primitif 2021

Budget Communal

**Section de Fonctionnement/section d'Investissement
(2 289 816 €)**



Budget primitif 2021

Budget Eau

**Section de Fonctionnement/section d'Investissement
(793 930 €)**

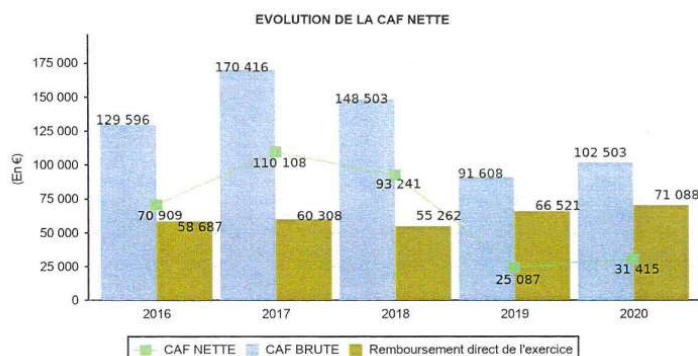




Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises

Commission : Gestion du personnel et financière

La capacité d'autofinancement et l'endettement

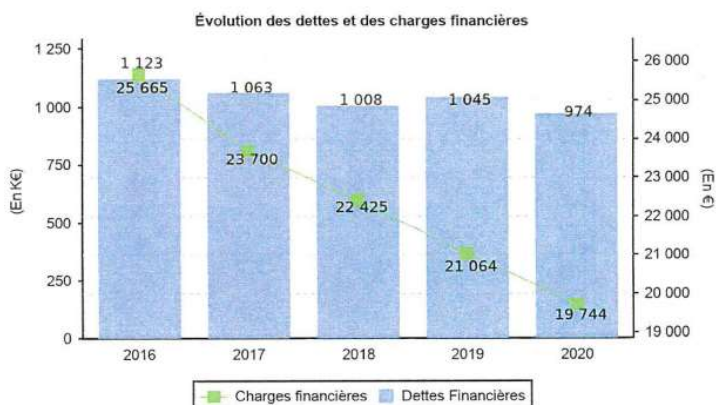


La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.



La fiscalité et les tarifs

• Les impôts

	Base d'imposition prévisionnelle 2021	Taux communaux 2021	Base d'imposition 2020	Taux communaux 2020
Taxe foncière sur le bâti	670 100	38,30 % 19,34% + le taux prélevé par le département en 2020 : 18,96%.	727 671	19,34 %
Taxe foncière non bâti	47 300	73,42%	47 265	73,42 %

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021, en compensation partielle de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.



**Commune de
Saint-Laurent-Les-Eglises**

**Commission :
Gestion du personnel et financière**

• Taxe de séjour

CATEGORIES D'HEBERGEMENT

Palaces	1,50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20 €

HEBERGEMENTS

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (% du cout par personne de la nuitée, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation hébergement hors taxes)	2 %
---	-----



La maison aux insectes, réalisée par Thierry et Sébastien, installée dans le jardin de l'école, agrandi ce printemps.



IMAGE *in*



IMAGE *in*

IPNS : Mairie de Saint-Laurent-Les-Eglises